

RAPPORT N° 02/7-40  
au Conseil Municipal

OBJET

CREATION D'UNE AIRE POUR SKATE PARK

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Dans le cadre du réaménagement du secteur du Vélodrome de Champ-Fleuri, la Municipalité se propose de réaliser dès à présent une plate-forme en enrobé de 30 x 39 m (soit 1 170 m<sup>2</sup>) permettant d'accueillir l'ensemble des éléments nécessaires à la pratique du skate urbain.

Le coût global de l'ensemble des travaux est estimé à 92 000 euros HT.

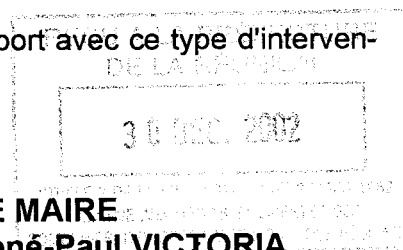
Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/ Article 2313 du Budget principal 2002.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet création d'une aire pour skate park ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- 3° de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), en application de l'Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics ;
- 4° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même ;
- 5° de m'autoriser à solliciter toutes subventions en rapport avec ce type d'intervention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/7-40  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 16 décembre 2002**

**OBJET**

**CREATION D'UNE AIRE POUR SKATE PARK**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 02/7-40 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de création d'une aire pour skate park.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics).

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert, à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), en application de l'Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

**ARTICLE 5**

Autorise le Maire à solliciter toutes subventions en rapport avec ce type d'intervention.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2002

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

